



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Année 2018

Communauté de Communes



SOMMAIRE

1 - Les indicateurs techniques	4
1.1 - La collecte des déchets ménagers	4
1.1.1 - Le territoire de La Haye	4
1.1.2 - Le territoire de Lessay.....	5
1.1.3 - Le territoire de Périers.....	7
1.1.4 - Les tonnages	8
1.2 - Les opérations de traitement	10
1.2.1 - Les unités de traitement.....	10
1.2.2 - Les tonnages de déchets valorisés	12
1.3 - Divers	12
1.3.1 - Collectes diverses.....	12
1.3.2 - Communication.....	12
2 - Les indicateurs financiers	13
2.1 - Les modalités d'exploitation.....	13
2.2 - Les dépenses et leurs financements.....	14
2.2.1 - Les dépenses de fonctionnement.....	14
2.2.2 - Les recettes de fonctionnement.....	15
2.2.3 - L'investissement	15
2.2.4 - Synthèse.....	15
3 - L'harmonisation du service.....	16
3.1 - Composteurs.....	16
3.2 - Déchetteries.....	16
3.3 - Financement du service	16
3.3 - Divers	16

Suite à la création de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche en janvier 2017, le territoire communautaire regroupe les trois anciens territoires des Communautés de Communes de La Haye du Puits, du canton de Lessay et Sèves-Taute, soit 22 958 habitants (population totale légale des communes en vigueur au 1^{er} janvier 2018) répartis de la manière suivante :

- le territoire de l'ancienne Communauté de Communes de La Haye du Puits, ci-après dénommé « le territoire de La Haye », compte 6 900 habitants répartis sur les 7 communes suivantes : Doville, La Haye (Baudreville, Bolleville, Glatigny, La Haye du Puits, Mobecq, Montgardon, Saint Rémy des Landes, Saint Synphorien le Valois et Surville), Montsenelle (Coigny, Lithaire, Prétot Sainte Suzanne et Saint Jores), Neufmesnil, Saint Nicolas de Pierrepont, Saint Sauveur de Pierrepont et Varenguebec ;
- le territoire de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Lessay, ci-après dénommé « le territoire de Lessay », compte 10 222 habitants répartis sur les 12 communes suivantes : Anneville sur Mer, Bretteville sur Ay, Créances, La Feuillie, Geffosses, Laulne, Lessay (Angoville sur Ay et Lessay), Millières, Pirou, Saint Germain sur Ay, Saint Patrice de Claidis et Vesly ;
- le territoire de l'ancienne Communauté de Communes Sèves-Taute, ci-après dénommé « le territoire de Périers », compte 5 836 habitants répartis sur les 12 communes suivantes : Auxais, Feugères, Gonfreville, Gorges, Le Plessis Lastelle, Marchésieux, Nay, Périers, Raids, Saint Germain sur Sèves, Saint Martin d'Aubigny et Saint Sébastien de Raids.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CÔTE OUEST CENTRE MANCHE



La Communauté de Communes exerce la compétence collecte et traitement des déchets sur les territoires de La Haye et de Lessay. Les compétences « traitement des ordures ménagères, transport et traitement des déchets ménagers recyclables » et « transport et traitement des déchets collectés en déchetterie » de l'ancienne Communauté de Communes Sèves-Taute ont été transférées au Syndicat Mixte du Point Fort. La Communauté de Communes exerce donc uniquement la compétence « collecte et transport des ordures ménagères » sur le territoire de Périers.

Cette compétence est en partie déléguée à des prestataires privés : les sociétés Chimirec, SEDE Environnement, SPEN, SPHERE, Yves Madeline et au Syndicat Mixte du Point Fort.

Les marchés relatifs aux déchets arrivent à échéance le 31 décembre 2019.

1 - Les indicateurs techniques

1.1 - La collecte des déchets ménagers

1.1.1 - Le territoire de La Haye

1.1.1.1 - Les ordures ménagères et les déchets recyclables

La collecte des ordures ménagères résiduelles et des déchets recyclables (hors verre) se fait en porte à porte du mardi au samedi, avec une fréquence variant d'une à deux fois par semaine selon les communes.

La collecte se déroule de la manière suivante :

Commune et commune déléguée	Jour de collecte
Baudreville, Bolleville, Glatigny, Montgardon, Saint Rémy des Landes, Surville	Mardi matin
La Haye du Puits, Mobecq, Saint Symphorien le Valois	Mercredi matin
Doville, Neufmesnil, Saint Nicolas de Pierrepont, Saint Sauveur de Pierrepont, Varenguebec	Jeudi matin
Coigny, Lithaire, Prétôt Sainte Suzanne, Saint Jores	Vendredi matin
La Haye du Puits, Saint Symphorien le Valois	Samedi matin

La collecte se fait en sacs, concernant les déchets recyclables (hors verre). Les sacs fournis par la Communauté de Communes sont translucides bleus de 50 litres pour les corps plats (papiers) et jaunes de 100 litres pour les corps creux (emballages en carton, emballages en métal, briques alimentaires, bouteilles et flacons en plastique) ; ou en bacs ou en poubelles traditionnelles (pour les ordures ménagères résiduelles uniquement).

La collecte a lieu en benne bi-compartmentée, les ordures ménagères résiduelles et les déchets recyclables (hors verre) sont alors ramassés simultanément : une semaine sur trois pour les ordures ménagères résiduelles et les corps plats et deux semaines sur trois pour les ordures ménagères résiduelles et les corps creux.

Le verre est collecté en apport volontaire, 35 conteneurs (31 aériens et 4 enterrés) sont répartis sur le territoire. Tous les conteneurs sont collectés une fois par mois, une partie de ces conteneurs est collectée tous les 15 jours.

La collecte des ordures ménagères est assurée par la société SPEN.

La collecte du verre est assurée par la société SPHERE, celle des corps plats et des corps creux par la société SPEN.

1.1.1.2 - La déchetterie

La déchetterie de La Haye du Puits est située ZI La Canurie - La Haye du Puits - 50250 La Haye.

Les conditions d'accès au site sont fixées par un règlement intérieur, qui a été harmonisé pour les deux déchetteries communautaires, à compter du 1^{er} septembre 2018.

Ainsi, jusqu'au 31 août 2018 :

- les particuliers munis d'une carte d'accès sont acceptés gratuitement,
- les professionnels (commerçants et artisans) de moins de 10 salariés domiciliés ou ayant un chantier sur le territoire de la Communauté de Communes et munis d'une carte d'accès sont acceptés uniquement pour certains déchets et aux tarifs suivants : déchets verts 71,50 € la tonne, encombrants 148,50 € la tonne, bois 143 € la tonne, gravats inertes 27,50 € la tonne, ferrailles et cartons gratuits.

Depuis le 1^{er} septembre 2018 :

- l'accès en déchetterie est soumis à la présentation de l'autocollant apposé à l'intérieur du parebrise des véhicules,
- l'accès est réservé :
 - o aux particuliers résidents ou disposant d'une résidence secondaire sur le territoire des communes membres de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche,

- aux professionnels (artisans, commerçants, entreprises, agriculteurs, administrations...) dont le siège social est situé ou travaillant sur le territoire des communes membres de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche uniquement pour certains déchets et aux tarifs suivants : déchets verts 60 €/tonne, encombrants 145 €/tonne, bois A 50 €/tonne, bois B 104 €/tonne, gravats inertes 54 €/tonne, ferrailles et cartons gratuits,
- le dépôt maximum autorisé gratuitement pour les particuliers est strictement limité à 300 kg par apport et par jour pour les gravats inertes, déchets verts, encombrants et bois cumulés, à 40 kg par apport et par jour pour l'amiante, sur l'ensemble des déchetteries, au-delà de ce poids, les particuliers sont considérés comme des professionnels et facturés selon les tarifs en vigueur : déchets verts 60 €/tonne, encombrants 145 €/tonne, bois A 50 €/tonne, bois B 104 €/tonne, gravats inertes 54 €/tonne, amiante 250 €/tonne, ferrailles et cartons gratuits.

Les horaires d'ouverture de la déchetterie sont les suivants :

- lundi, mardi et jeudi : 13h30 à 17h50 ;
- mercredi et samedi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h50.

La déchetterie possède 9 quais :

- déchets verts : 2 bennes de 30 m³ pour les branchages et 1 benne de 20 m³ pour les tontes,
- encombrants : 2 bennes de 30 m³ ;
- ferrailles : 1 benne de 30 m³ ;
- bois : 1 benne de 30 m³ ;
- gravats inertes : 1 benne de 15 m³ ;
- cartons : 1 benne couverte (capots rigides amovibles) de 30 m³.

La déchetterie possède en haut de quai un local destiné à recevoir les déchets diffus spécifiques (DDS), un abri sous lequel sont essentiellement stockés les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et quelques DDS, des conteneurs destinés au verre et aux textiles.

Une benne pour le mobilier et des « big-bag » destinés à l'amiante sont situés en bas de quai.

La déchetterie est équipée d'un local gardien, d'un local technique et d'un compacteur.

Une partie des branchages est déposée directement sur une plateforme située à proximité de la déchetterie.

Le gardiennage de la déchetterie est effectué en régie.

La mise à disposition et le transport des bennes et contenants destinés à l'amiante, sont effectués par la société SPEN.

La mise à disposition des contenants et le transport d'une partie des DDS est effectué par la société Yves Madeline.

La mise à disposition des contenants et le transport du mobilier, des DEEE, des tubes néons et lampes, des piles et d'une partie des DDS sont effectués gratuitement dans le cadre des conventions ou contrats avec des éco organismes.

1.1.2 - Le territoire de Lessay

1.1.2.1 - Les ordures ménagères et les déchets recyclables

La collecte des ordures ménagères résiduelles se fait en porte à porte du lundi au samedi, avec une fréquence variant d'une à trois fois par semaine selon les communes.

La collecte se déroule actuellement de la manière suivante :

Commune et commune déléguée	Jour de collecte
Angoville sur Ay	Lundi matin
Anneville sur Mer	Lundi matin
Bretteville sur Ay	Lundi après-midi
Créances	Mardi et vendredi matin
Geffosses	Mardi matin
La Feuillie	Vendredi matin

Laulne, Saint Patrice de Clai ds, Vesly	Mercredi matin
Lessay	Mardi et vendredi matin
Millières	Mercredi après-midi
Pirou, Saint Germain sur Ay	Lundi et jeudi matin

La collecte se fait en sacs, en bacs ou en poubelles traditionnelles.

Les ordures ménagères résiduelles collectées en porte à porte sont ensuite déposées dans 3 bennes de 30 m³ sur le quai de transfert de la Communauté de Communes situé Route de Montsurvent - 50190 Périers.

Les déchets recyclables sont collectés en apport volontaire. La fréquence de collecte des conteneurs verre et déchets recyclables hors verre (papiers, emballages en carton, emballages en métal, briques alimentaires, bouteilles et flacons en plastique) est adaptée aux taux de remplissage et aux variations saisonnières. Les 61 conteneurs verre aériens répartis sur le territoire sont collectés d'une fois par mois à une fois par semaine selon les communes. Les 105 conteneurs aériens destinés aux déchets recyclables (hors verre) répartis sur le territoire sont collectés d'une fois par mois à deux fois par semaine selon les communes. Les collectes ont lieu du lundi au vendredi.

La collecte des ordures ménagères est effectuée en régie sur les communes et communes déléguées d'Angoville sur Ay, Bretteville sur Ay, La Feuillie, Laulne, Lessay, Millières, Saint Germain sur Ay, Saint Patrice de Clai ds et Vesly.

La collecte des ordures ménagères est effectuée par la société SPHERE sur les communes d'Anneville sur Mer, Créances, Geffosses et Pirou.

La mise à disposition des bennes destinées à réceptionner les ordures ménagères sur le quai de transfert et leur transport sont assurés par la société SPHERE.

La collecte des déchets recyclables est effectuée par la société SPHERE.

1.1.2.2 - La déchetterie

La déchetterie de Créances est située Parc d'Activités de la Côte Ouest - 50710 Créances.

Les conditions d'accès au site sont fixées par un règlement intérieur, qui a été harmonisé pour les deux déchetteries communautaires, à compter du 1^{er} septembre 2018.

Ainsi, jusqu'au 31 août 2018 :

- elle est ouverte aux particuliers et aux professionnels autorisés : artisans, commerçants, associations et collectivités domiciliés ou ayant un chantier sur le territoire formé par les 12 communes du territoire de Lessay,
- l'accès est gratuit pour les particuliers et limité à 300 kg par semaine pour les déchets verts et 500 kg par semaine pour les encombrants, gravats inertes et le bois, au-delà de ces poids, les dépôts sont facturés selon les tarifs en vigueur : déchets verts 62 €/tonne, encombrants 130 €/tonne, gravats inertes 22 €/tonne, bois A 70 €/tonne, bois B 90 €/tonne,
- l'accès est payant pour les professionnels aux tarifs suivants : déchets verts 62 €/tonne, encombrants 130 €/tonne, gravats inertes 22 €/tonne, bois A 70 €/tonne, bois B 90 €/tonne, DDS 1,3 €/kg, cartons, ferrailles, batteries et DEEE gratuits.

Depuis le 1^{er} septembre 2018 :

- l'accès en déchetterie est soumis à la présentation de l'autocollant apposé à l'intérieur du pare-brise des véhicules,
- l'accès est réservé :
 - o aux particuliers résidents ou disposant d'une résidence secondaire sur le territoire des communes membres de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche,
 - o aux professionnels (artisans, commerçants, entreprises, agriculteurs, administrations...) dont le siège social est situé ou travaillant sur le territoire des communes membres de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche uniquement pour certains déchets et aux tarifs suivants : déchets verts 60 €/tonne, encombrants 145 €/tonne, bois A 50 €/tonne, bois B 104 €/tonne, gravats inertes 54 €/tonne, ferrailles et cartons gratuits,
- le dépôt maximum autorisé gratuitement pour les particuliers est strictement limité à 300 kg par apport et par jour pour les gravats inertes, déchets verts, encombrants et bois cumulés, à 40 kg par apport et par jour pour l'amiante,

sur l'ensemble des déchetteries, au-delà de ce poids, les particuliers sont considérés comme des professionnels et facturés selon les tarifs en vigueur : déchets verts 60 €/tonne, encombrants 145 €/tonne, bois A 50 €/tonne, bois B 104 €/tonne, gravats inertes 54 €/tonne, amiante 250 €/tonne, ferrailles et cartons gratuits.

Les horaires d'ouverture de la déchetterie sont les suivants :

- hiver (1^{er} octobre au 31 mars) :
 - o lundi : 13h30 à 17h00 ;
 - o mardi : 9h00 à 12h00 ;
 - o mercredi, vendredi et samedi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00 ;
- été (1^{er} avril au 30 septembre) :
 - o lundi mardi, mercredi, vendredi et samedi : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 18h00.

La déchetterie possède 10 quais et 12 bennes :

- déchets verts : 3 bennes de 30 m³ pour les branchages et 1 benne de 30 m³ pour les tontes ;
- encombrants : 2 bennes de 30 m³ ;
- ferrailles : 1 benne de 30 m³ ;
- bois de classe A : 1 benne de 30 m³ ;
- bois de classe B : 1 benne de 30 m³ ;
- gravats inertes : 2 bennes de 15 m³ ;
- cartons : 1 benne couverte (capots rigides amovibles) de 30 m³.

La déchetterie possède en haut de quai deux locaux destinés à recevoir les déchets diffus spécifiques (DDS). Elle possède un deuxième local de ce type depuis le 30 août 2018.

Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), le conteneur destiné aux huiles de vidange usagées, la benne destinée à l'amiante, les conteneurs pour les déchets recyclables et les textiles sont situés en bas de quai.

Elle est équipée d'un local gardien, d'un local technique, d'un pont bascule, d'un tractopelle et d'un hangar dans lequel le gardien stocke quelques déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et DDS.

Le gardiennage de la déchetterie est effectué en régie.

La mise à disposition et le transport des bennes est effectué par la société SPHERE.

La mise à disposition des contenants et le transport d'une partie des DDS est effectué par la société Chimirec.

La mise à disposition des contenants et le transport du mobilier (depuis septembre 2018), des DEEE, des tubes néons et lampes, des piles, et d'une partie des DDS (depuis juillet sont effectués gratuitement dans le cadre des conventions ou contrats avec des éco organismes).

1.1.3 - Le territoire de Périers

1.1.3.1 - Les ordures ménagères et les déchets recyclables

La collecte des ordures ménagères résiduelles se fait en porte à porte du lundi au samedi, avec une fréquence variant d'une fois à deux fois par semaine selon les communes.

La collecte se déroule actuellement de la manière suivante :

Commune	Jour de collecte
Marchésieux, Périers campagne	Lundi matin
Périers centre	Mardi et samedi matin
Gonfreville, Gorges, Le Plessis Lastelle, Nay	Mercredi matin
Feugères, Saint Martin d'Aubigny	Jeudi matin
Auxais, Raids, Saint Germain sur Sèves, Saint Sébastien de Raids	Vendredi matin

La collecte se fait en sacs, en bacs ou en poubelles traditionnelles.

Les ordures ménagères résiduelles collectées en porte à porte sont ensuite déposées dans 2 bennes de 30 m³ sur le quai de transfert de la Communauté de Communes situé Route de Montsurvent - 50190 Périers.

La fréquence de collecte des conteneurs verre, corps plats (papiers) et corps creux (emballages en carton, emballages en métal, briques alimentaires, bouteilles et flacons en plastique) est adaptée aux taux de remplissage.

La collecte des ordures ménagères est effectuée en régie.

La mise à disposition des bennes destinées à réceptionner les ordures ménagères sur le quai de transfert et leur transport sont assurés par la société SPHERE.

La collecte des déchets ménagers recyclables est déléguée au Syndicat Mixte du Point Fort.

1.1.3.2 - La déchetterie

La déchetterie de Périers est située ZI Route de Carentan - 50190 Périers.

Elle est ouverte aux particuliers (des communes du territoire du Syndicat Mixte du Point Fort en plus de ceux du territoire de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche) et aux professionnels.

Les horaires d'ouverture de la déchetterie sont les suivants :

- lundi et vendredi : 14h00 à 18h00 ;
- mercredi : 9h00 à 12h00 ;
- samedi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00.

Les déchets acceptés sont les encombrants, la ferraille, les gravats, les déchets verts, les cartons, le bois, les déchets diffus spécifiques (DDS), les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)...

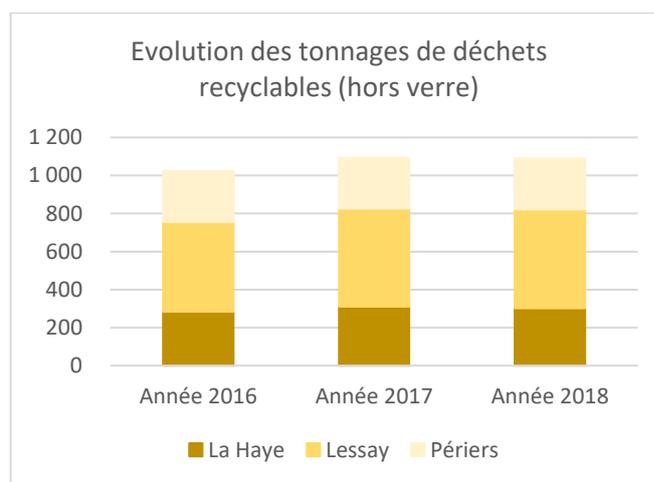
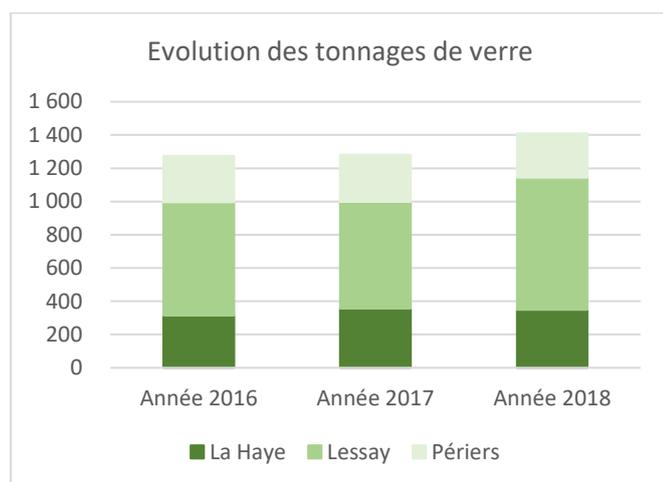
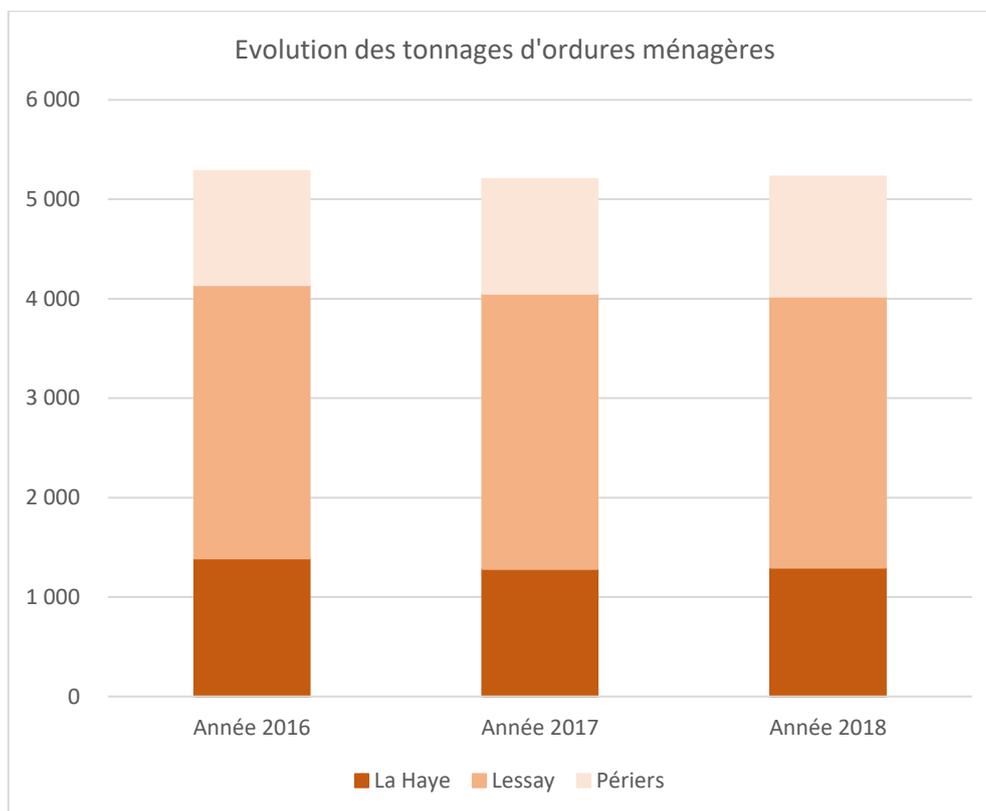
La gestion de la déchetterie est déléguée au Syndicat Mixte du Point Fort.

1.1.4 - Les tonnages

1.1.4.1 - Les ordures ménagères et les déchets recyclables

Tonnages annuels de déchets collectés

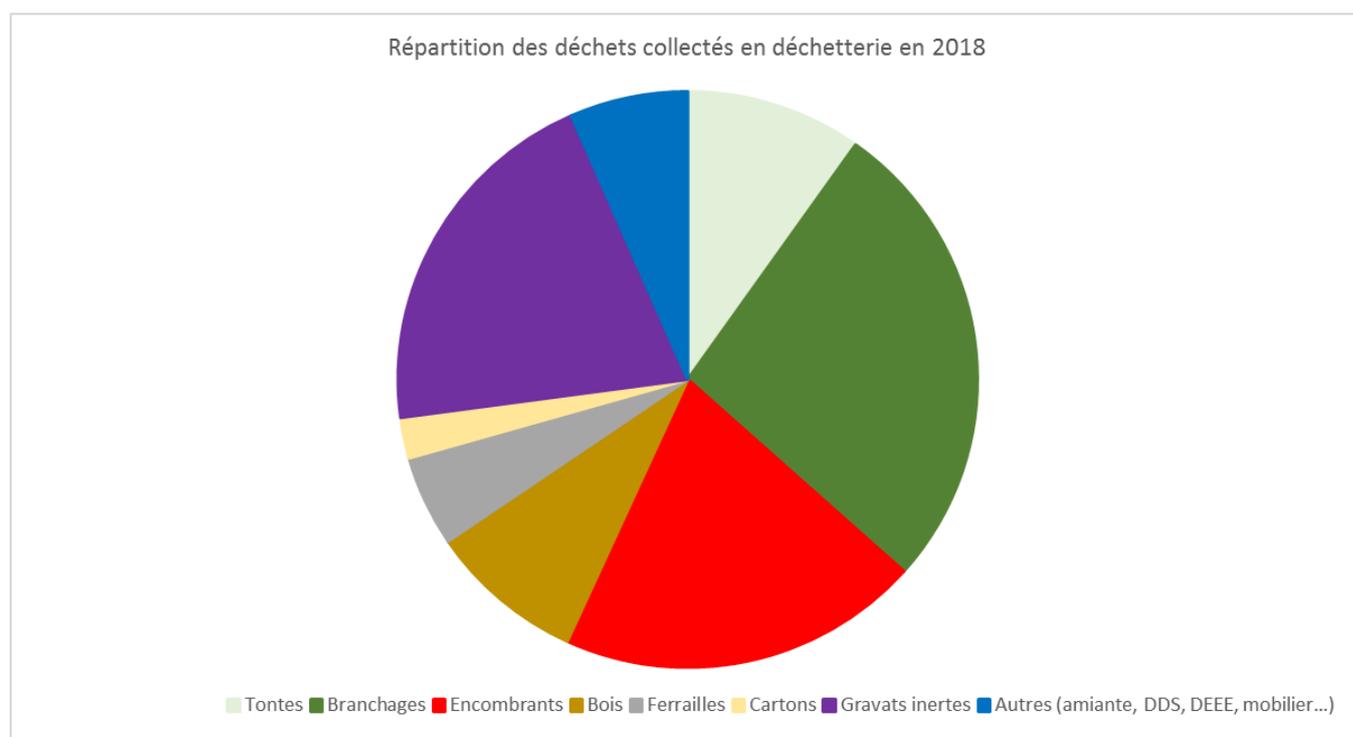
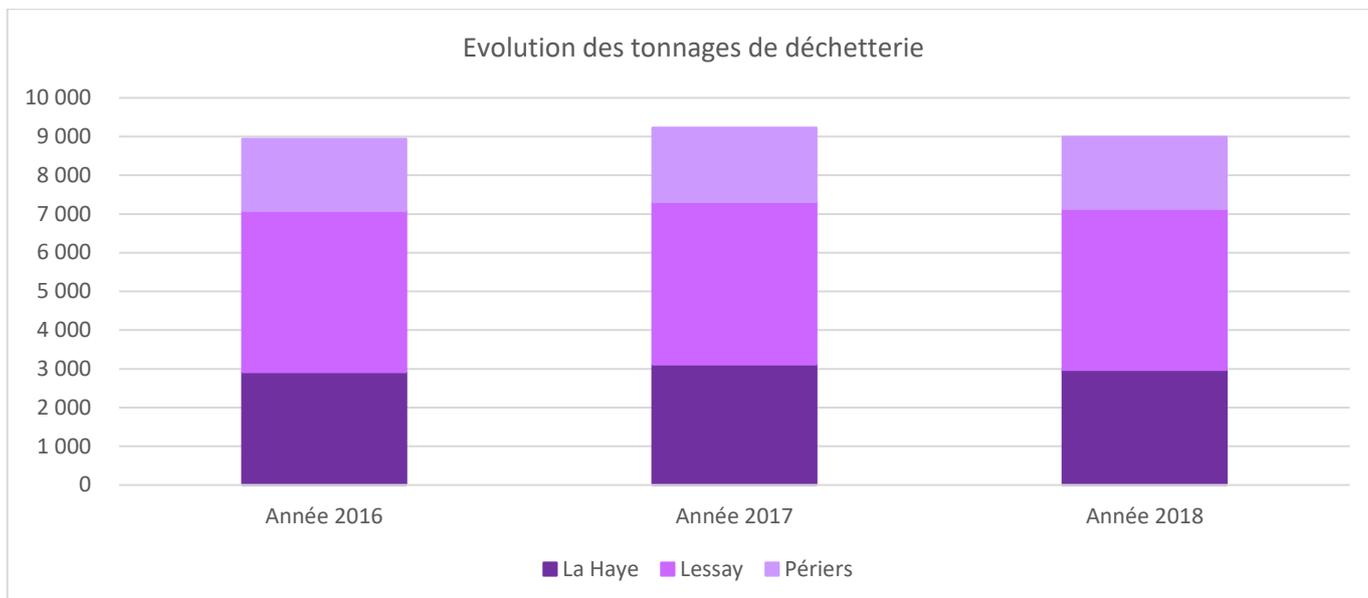
	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Evolution 2018/2017
Ordures ménagères	5 285	5 202	5 227	+ 0,5 %
verre	1 274	1 281	1 410	+ 10,1 %
Déchets recyclables déchets recyclables (hors verre)	1 024	1 092	1 090	- 0,2 %
total	2 298	2 374	2 500	+ 5,3 %
Total	7 583	7 576	7 727	+ 2,0 %



1.1.4.2 - Les déchetteries

Tonnages annuels de déchets collectés

		Année 2016	Année 2017	Année 2018	Evolution 2018/2017
Déchetterie	Tontes	1 123	1 105	884	- 20,0 %
	Branchages	2 782	2 693	2 408	- 10,6 %
	Encombrants	1 666	1 754	1 818	+ 3,7 %
	Bois	677	692	780	+ 12,7 %
	Ferrailles	382	434	459	+ 5,6 %
	Cartons	187	191	205	+ 7,7 %
	Gravats inertes	1 648	1 783	1 847	+ 3,6 %
	Autres (amiante, DDS, DEEE, mobilier...)	478	584	592	+1,4 %
	Total	8 943	9 235	8 993	- 2,6 %



1.2 - Les opérations de traitement

1.2.1 - Les unités de traitement

Les opérations de traitement des déchets effectuées par la SPHERE (verre du secteur de La Haye, déchets recyclables du secteur de Lessay, ferrailles et gravats inertes du secteur de La Haye, déchets verts, encombrants, bois, ferrailles, cartons, gravats inertes et amiante du secteur de Lessay) sont les suivantes :

- regroupement du verre sur les plateformes de Lingreville et de Brix avant reprise par le repreneur désigné par la collectivité ;
- caractérisation des déchets recyclables (hors verre), tri et conditionnement de ces déchets dans le centre de tri de Donville les Bains avant reprise des différents matériaux par les repreneurs désignés par la collectivité ;
- tri et broyage des ferrailles à Donville les Bains puis valorisation matière ;
- dépôt des gravats inertes dans les carrières de Neveu et Compagnie à Derville et de SNEH Matériaux à Muneville le Bingard ;

- broyage et compostage des déchets verts (tontes et branchages) dans l'installation de monsieur Langlois à Denneville puis épandage local du compost ;
- enfouissement des encombrants dans l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de la SPEN au Ham ;
- broyage du bois dans les installations de Bio Combustible à Orval et de la SPEN au Ham puis valorisation énergétique ;
- tri et conditionnement des cartons à Donville les Bains avant reprise par le repreneur par le repreneur désigné par la collectivité ;
- enfouissement de l'amiante dans l'installation de stockage de déchets inertes (ISDI) de Bordini à Louvigné du Désert.

Les opérations de traitement des déchets effectuées par la SPEN (encombrants, bois, cartons et amiante du secteur de La Haye, ordures ménagères du secteur de Lessay) sont les suivantes :

- enfouissement des encombrants et des ordures ménagères dans l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) du Ham ;
- broyage du bois au Ham puis valorisation énergétique ;
- tri des cartons au Ham avant reprise par le repreneur désigné par la collectivité ;
- enfouissement de l'amiante dans l'installation de stockage de déchets inertes (ISDI) du Ham.

Les opérations de traitement des déchets effectuées par le Syndicat Mixte du Point Fort (ordures ménagères, corps plats et corps creux du secteur de La Haye) sont les suivantes :

- caractérisation des corps plats et des corps creux, tri et conditionnement de ces déchets dans le centre de tri de Cavigny avant reprise des différents matériaux par les repreneurs désignés par la collectivité ;
- méthanisation des ordures ménagères dans l'installation située à Cavigny.

Les opérations de traitement des déchets effectuées par SEDE Environnement (déchets verts du secteur de La Haye) sont les suivantes :

- broyage et compostage des déchets verts (tontes et branchages) dans l'installation de monsieur Digard à Les Veys puis épandage local du compost.

Les opérations de traitement des déchets effectuées par Yves Madeline (une partie des DDS du secteur de La Haye) sont les suivantes :

- regroupement des déchets diffus spécifiques à Flers ou Blainville de l'Orne puis élimination dans des centres agréés à Sandouville ou Limay.

Les opérations de traitement des déchets effectuées par Chimirec (une partie des DDS du secteur de Lessay) sont les suivantes :

- regroupement des déchets diffus spécifiques à Javené puis élimination dans des centres agréés en France et en Belgique.

Le traitement des ordures ménagères, le tri des déchets ménagers recyclables et la gestion de la déchetterie du secteur de Périers sont délégués au Syndicat Mixte du Point Fort.

Le mobilier usagé collecté est trié par matière pour être recyclé ou valorisé sous forme d'énergie.

Les déchets d'équipements électriques et électroniques sont triés, démantelés et recyclés dans des filières agréées.

Les piles sont triées, détoxiquées et incinérées.

1.2.2 - Les tonnages de déchets valorisés

La valorisation matière des matériaux issus de la collecte sélective (secteurs de La Haye et de Lessay)

Matériaux	Repreneur	Tonnage	Kg par habitant
Acier	SPHERE	47	2,73
Aluminium	SPHERE	0	0,02
Briques alimentaires	Essity	12	0,72
Cartonnettes	SPHERE	134	7,85
Papiers	SPHERE	296	17,27
Plastiques	Valorplast	43	2,52
Verre	O-I France	1 203	70,24
Total		1 735	101,35

La différence entre le tonnage de déchets valorisés et le tonnage de déchets collectés est due aux refus de tri et aux stocks présents sur le centre de tri.

Les refus de tri sont les déchets présents dans les sacs translucides jaunes et bleus ou dans les conteneurs déchets recyclables hors verre qui ne correspondent pas aux prescriptions techniques minimales demandées par les repreneurs de matériaux. Il s'agit le plus souvent d'erreur de tri de la part des habitants (emballages en plastique autres que les bouteilles et les flacons, mouchoirs en papier, couches...).

En 2018, 147 tonnes de refus de tri ont été enfouis soit environ 18 % du tonnage de déchets recyclables (hors verre) collecté.

La valorisation des matériaux issus des déchetteries (secteurs de La Haye et de Lessay)

Matériaux	Repreneur	Tonnage	Type de valorisation
Bois	UPM et IDEX	696	Energétique
Cartons	SPHERE	153	Matière
Déchets verts	Entreprises locales	2 713	Agricole
Ferrailles	SPHERE	269	Matière
Total		3 921	

1.3 - Divers

1.3.1 - Collectes diverses

Des conteneurs destinés à la collecte des textiles, linges et chaussures (TLC) sont répartis sur le territoire de la Communauté de Communes. L'association AFERE récupère ces TLC qui sont ensuite triés : les moins usagers sont remis en vente dans les boutiques de l'association, les plus usagers sont envoyés près de Caen pour être réutilisés en chiffons ou servir d'isolants. D'autres conteneurs existent sur le territoire communautaire mais sans qu'un partenariat n'ait été mis en place avec la Communauté de Communes.

Une collecte de consommables d'imprimantes, de télécopieurs est mise en place à la Communauté de Communes. Les sociétés Conibi et LVL récupèrent ces déchets.

1.3.2 - Communication

Un calendrier sur lequel figurent les jours de collecte des déchets, les consignes de tri, les horaires de déchetterie et des informations sur différents déchets a été distribué à tous les habitants.



2 - Les indicateurs financiers

2.1 - Les modalités d'exploitation

La Communauté de Communes a passé plusieurs marchés de prestations de service pour la collecte et le traitement des déchets ménagers avec les sociétés Chimirec, SEDE Environnement, SPEN, SPHERE, Yves Madeline et avec le Syndicat Mixte du Point Fort.

Ces marchés arrivent à échéance le 31 décembre 2019.

Les marchés en cours sont les suivants :

- secteur de La Haye :
 - collecte transport et traitement des déchets des ménages :
 - lot 1 : collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles et des déchets recyclables (hors verre),
 - lot 2 : collecte en apport volontaire du verre,
 - lot 3 : traitement des ordures ménagères résiduelles,
 - lot 4 : tri des déchets recyclables (hors verre) ;
 - gestion de la déchetterie de La Haye du Puits :
 - lot 1 : mise à disposition et transport des bennes de la déchetterie,
 - lot 2 : traitement des déchets verts,
 - lot 3 : traitement des encombrants,
 - lot 4 : traitement des ferrailles,
 - lot 5 : traitement du bois,
 - lot 6 : traitement des gravats inertes,
 - lot 7 : traitement des cartons ;
 - mise à disposition de contenants, transport et traitement de l'amiante ;
 - mise à disposition de contenants, transport et traitement des déchets diffus spécifiques ;
- secteur de Lessay :
 - collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles sur les communes d'Anneville sur Mer, Créances, Geffosses et Pirou ;
 - mise à disposition de contenants, transport et traitement des déchets diffus spécifiques (déposés à la déchetterie communautaire de Créances...) ;
 - la collecte, le transport, le traitement des déchets et la gestion de la déchetterie communautaire de Créances :
 - lot 1 : mise à disposition de contenants et transport des ordures ménagères (pour les secteurs de Lessay et Périers),
 - lot 2 : traitement des ordures ménagères,
 - lot 3 : collecte en apport volontaire du verre,
 - lot 4 : collecte en apport volontaire des déchets recyclables (hors verre),

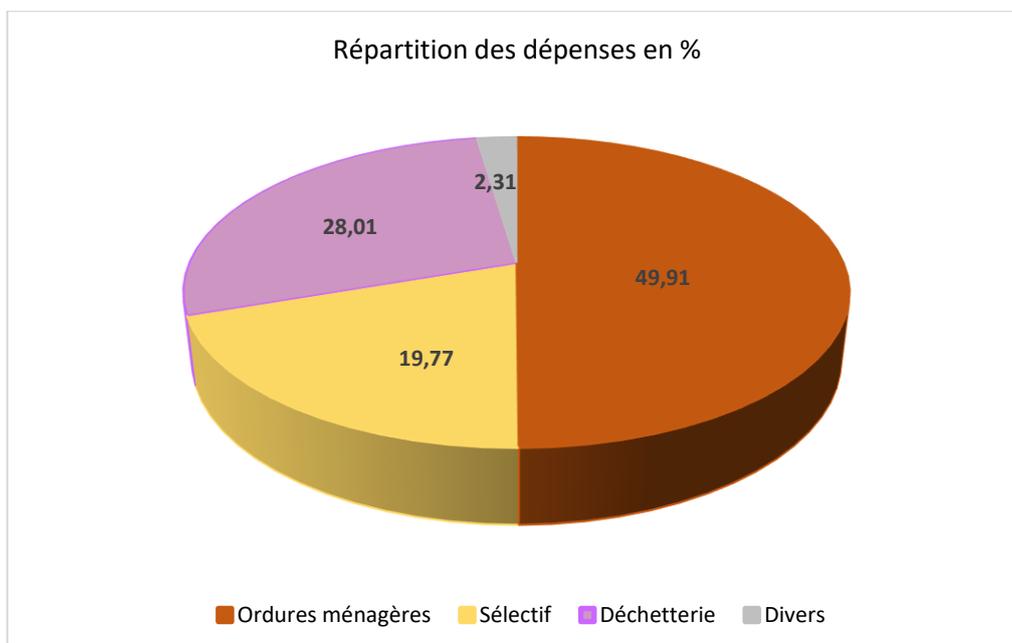
- lot 5 : tri des déchets recyclables (hors verre),
- lot 6 : mise à disposition de contenants, transport et traitement des déchets verts (tontes et branchages),
- lot 7 : mise à disposition de contenants, transport et traitement des encombrants,
- lot 8 : mise à disposition de contenants, transport et traitement des ferrailles et batteries,
- lot 9 : mise à disposition de contenants, transport et traitement du bois (classe A et classe B),
- lot 10 : mise à disposition de contenants, transport et traitement des gravats inertes,
- lot 11 : mise à disposition de contenants, transport et traitement des cartons,
- lot 12 : mise à disposition de contenants, transport et traitement de l'amiante.

2.2 - Les dépenses et leurs financements

2.2.1 - Les dépenses de fonctionnement

		Dépenses en € TTC
Ordures ménagères	Prestations de service	687 003
	Participation SMPF	90 554
	Personnel en régie	222 526
	Camions	86 757
	Divers	68 380
	Total	1 155 220
Déchets recyclables	Prestations de service	334 377
	Participation SMPF	87 724
	Divers	35 554
	Total	457 655
Déchetterie	Prestations de service	414 196
	Participation SMPF	104 703
	Personnel CC	91 346
	Divers	37 971
	Total	648 216
Divers	Personnel	35 751
	Autres	17 794
	Total	53 545
Total		2 314 636

SMPF : Syndicat Mixte du Point Fort



2.2.2 - Les recettes de fonctionnement

	Recettes en € TTC
TEOM	2 124 346
Redevance habitations légères	121 706
Soutiens éco organismes et reprise matériaux	295 631
Divers	31 088
TOTAL	2 572 771

2.2.3 - L'investissement

Un investissement de 194 300 € a été réalisé en 2018 pour l'achat d'une benne ordures ménagères, de conteneurs de tri et d'un local destiné à recevoir les DDS.

2.2.4 - Synthèse

Comparatif avec l'année précédente

Fonctionnement en €TTC		Année 2017	Année 2018	Evolution 2018/2017
Ordures ménagères	Dépenses	1 166 177	1 155 220	-0,9%
	Recettes	19 071	15 559	-18,4%
Déchets recyclables	Dépenses	452 942	457 655	1,0%
	Recettes	296 800	218 094	-26,5%
Déchetterie	Dépenses	576 865	648 216	12,4%
	Recettes	81 924	88 089	7,5%
Divers	Dépenses	39 162	53 545	36,7%
	Recettes	2 227 245	2 251 029	1,1%
Total	Dépenses	2 235 146	2 314 636	3,6%
	Recettes	2 625 040	2 572 771	-2,0%
	Résultat	389 894	258 135	-33,8%

Les recettes relatives aux ordures ménagères correspondent aux remboursements des arrêts maladie des agents de collecte.

Les recettes liées aux déchets recyclables ont significativement diminué. En effet, le nouveau contrat signé avec l'éco organisme Citeo propose un barème de soutiens moins intéressant. De plus, un des centres de tri a expédié très peu de matériaux en plastique en 2018, diminuant mécaniquement la recette correspondante.

L'augmentation importante des dépenses diverses est due aux remboursements de redevances ordures ménagères, parfois sur plusieurs années, suite à de nombreuses réclamations, essentiellement sur le secteur de Lessay.

3 - L'harmonisation du service

Depuis la fusion, une réflexion est menée sur la gestion des déchets dans le but d'harmoniser le service. Plusieurs propositions ont déjà été retenues.

3.1 - Composteurs

Des composteurs individuels sont mis à disposition des habitants de l'ensemble du territoire moyennant une participation financière (30 € pour un composteur en plastique de 600 litres, 25 € pour un composteur en bois de 400 litres et 40 € pour un composteur en bois de 820 litres).



3.2 - Déchetteries

Les usagers de la Communauté de Communes ont accès aux 3 déchetteries du territoire.

Un nouveau règlement intérieur, unique, permettant d'harmoniser le fonctionnement des déchetteries communautaires de Créances et de La Haye du Puits, gérées par la Côte Ouest Centre Manche, est applicable depuis le 1^{er} septembre 2018.

3.3 - Financement du service

Le service est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

3.3 - Divers

Une réflexion sur l'harmonisation des consignes de tri et du mode de collecte des déchets recyclables a également été menée.

En effet, la loi de transition énergétique de 2015 généralise l'extension des consignes de tri sur les emballages en plastique à l'horizon de 2022 et fixe comme objectif en 2025 la valorisation de 65 % des déchets non dangereux, non inertes.

Le parc des centres de tri actuels nécessite donc d'être modernisé et davantage industrialisé en particulier pour rendre possible le tri d'un flux entrant qui va évoluer en volume mais également dans sa composition.

Une étude territoriale de la fonction de tri englobant le département de la Manche, une partie du Calvados et de l'Orne a donc été menée pour fournir l'ensemble des éléments d'aide à la décision aux élus afin d'identifier, parmi plusieurs scénarios, le scénario optimal d'organisation du tri pour le déploiement de l'extension des consignes de tri à l'échelle de ce territoire. Cette étude n'a finalement pas abouti à la création d'un centre de tri public unique, certaines collectivités ne souhaitant pas mutualiser le tri de leurs déchets au sein d'une structure de ce type.